Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **132 (2006)**

Heft 07: **Trois lacs, quatre ans après**

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

standard pour l'énergie et les installations techniques dans le bâtiment » et C 2027 « Imputation des prestations selon le mode de construction », qui est destiné à compléter le RPH 103. Le délai de recours pour l'ensemble de ces textes court jusqu'au 15 avril 2006.

La CNR a renvoyé la norme SIA 155 « Directive d'élaboration de rapports d'expertise » à la commission sectorielle qui la lui soumettait. La CNR estime plus sensé de publier une telle directive sous forme de règlement interne plutôt que comme norme.

La CNR a donné son feu vert à six nouveaux projets, soit les normes et règlements SIA 112/x « Facility management anticipé », SIA 106 « Règlement concernant les prestations et honoraires des géologues », SIA 112/2 « Planification durable - Aménagement du territoire », ainsi qu'une norme sur la protection contre la lumière en extérieur, une autre concernant les sondes géothermiques, et un cahier technique « Certification énergétique des bâtiments ». Pour la protection contre la lumière, la CNR a exigé que le groupe de travail clarifie ses divergences avant de lui présenter des objectifs mis au net. Pour le projet SIA 112/2 sur l'aménagement durable, la question des transports doit être plus largement prise en compte et l'OFEV plus étroitement associé aux travaux. Enfin, un architecte supplémentaire doit siéger au sein de la commission traitant des sondes géothermiques.

Markus Gehri,
secrétariat général de la SIA

REGISTRE POUR LÉS D'ÉTANCHÉITÉ

Deux fois par année, la commission SIA 281 « Lés d'étanchéité à base de bitume et bitume-polymère » publie une liste des lés d'étanchéité pour lesquels, à la demande des fabricants concernés, un rapport de contrôle sur les examens entièrement réussis selon SIA 281 et SIA 281/1 est disponible. Le rapport de contrôle ne date pas de plus d'une année au moment de son intégration dans la liste.

Le registre actuel peut être téléchargé à partir du site de la **sia** (www.sia.ch/register).

Manfred Partl,
président de la commission SIA 281

LISTA
MAKING WORKSPACE WORK ®

elle est conçue pour un travail qui intègre fonctionnalité, communication et travail en équipes. Téléphone au 071 372 52 52, ou www.lista-office.com